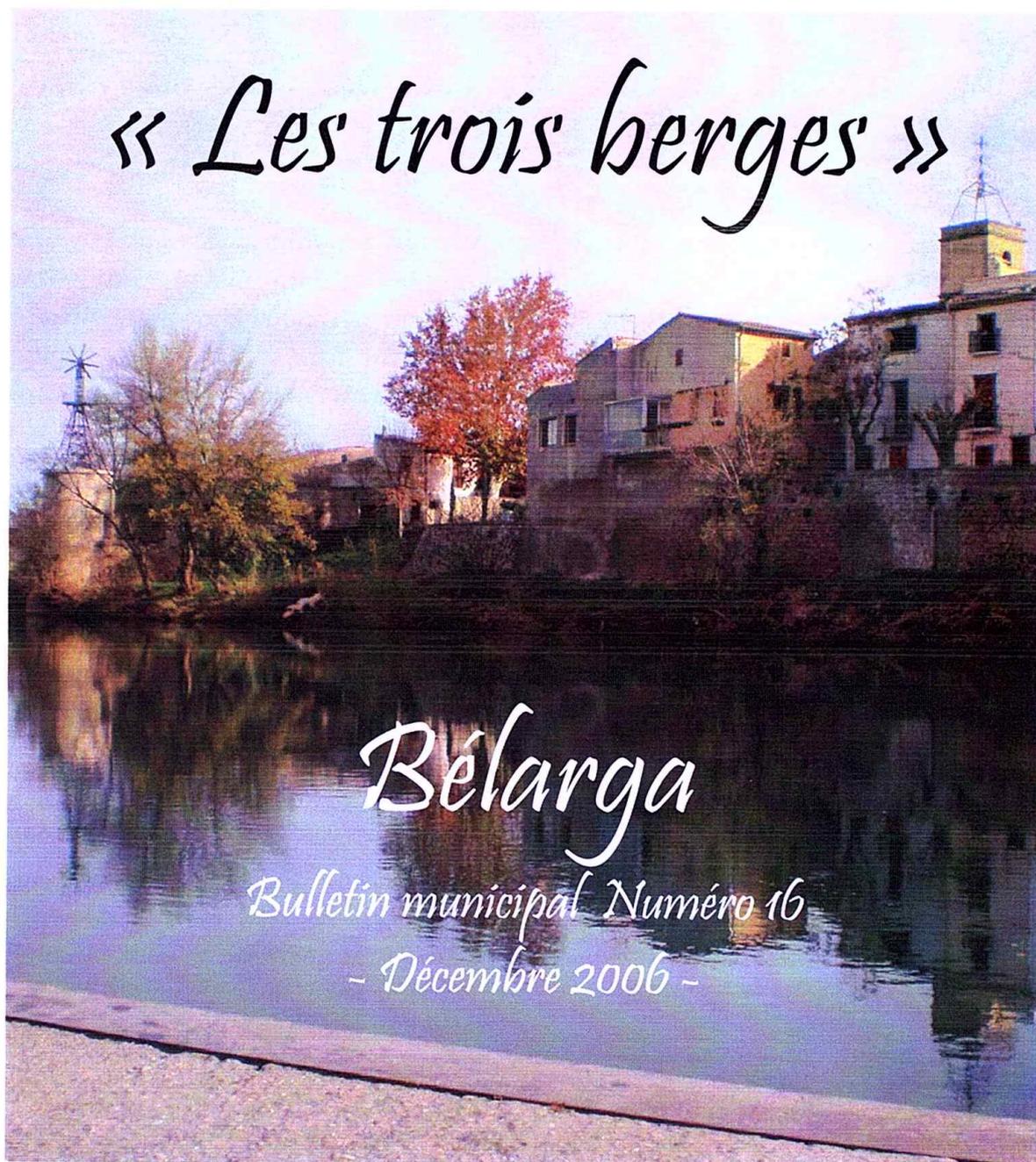


« Les trois berges »



Bélarga

Bulletin municipal Numéro 16
- Décembre 2006 -

Sommaire :

Editorial

Point sur l'enquête publique

Etat civil

Page 3

Page 4 à 8

Page 9

Infos paroissiales :

La page des associations

Photo de classe

Page 9

Page 9 à 11

Page 12

..... Editorial

Bonjour à tous,

J'aurais aimé que l'année puisse se clore sur un bilan heureux, sur des perspectives de fêtes familiales et de joie collective.

J'aurais aimé vous souhaiter une année 2007 aussi heureuse que l'année 2006.

Malheureusement, le décès accidentel de la petite Soukaina, a endeuillé, au-delà de sa famille, toute la population du village et je suis assurée que lors des fêtes qui s'approchent, nous aurons tous une pensée émue pour elle et pour tous ses proches.

On peut uniquement souhaiter aujourd'hui que ce drame ne se renouvelle jamais plus.

Je sais que les bélarganais qui vivent avec le fleuve depuis de nombreuses années n'ignorent pas qu'il est tout bon ou tout mauvais suivant la saison et ses caprices mais qu'il est toujours dangereux. Pour les autres, je vous conjure de rester vigilants pour vos enfants et pour vous-même ; n'oubliez pas que si Soukaina a perdu la vie, un pompier plongeur de Montpellier, pourtant prévenu et entraîné, a failli y laisser la sienne. Il n'a dû son salut qu'aux bouteilles d'oxygène qu'il portait sur son dos et qui lui ont permis de rester longtemps dans les remous avant d'arriver à s'en extraire.

L'année 2007 s'ouvrira, je l'espère, sur des perspectives de bonheur et de sérénité pour chacun d'entre vous. Je souhaite qu'elle vous apporte joie et santé.

*Afin de fêter l'année nouvelle, vous êtes tous cordialement invités **vendredi 12 janvier à partir de 18 heures à la Salle de Rencontre**. Ce sera l'occasion de faire le point sur les dossiers en cours et de vous informer des travaux prévus en 2007.*

Vous trouverez dans ces pages les rubriques habituelles ainsi qu'un point sur l'enquête publique maintenant close pour laquelle le commissaire enquêteur a transmis son rapport. L'article est long, mais il est à la mesure des questions que cette enquête a provoquées dans la population.

En attendant de vous rencontrer, je vous souhaite d'heureuses fêtes de fin d'année. A très bientôt.

Françoise Martin

..... Point sur l'enquête publique

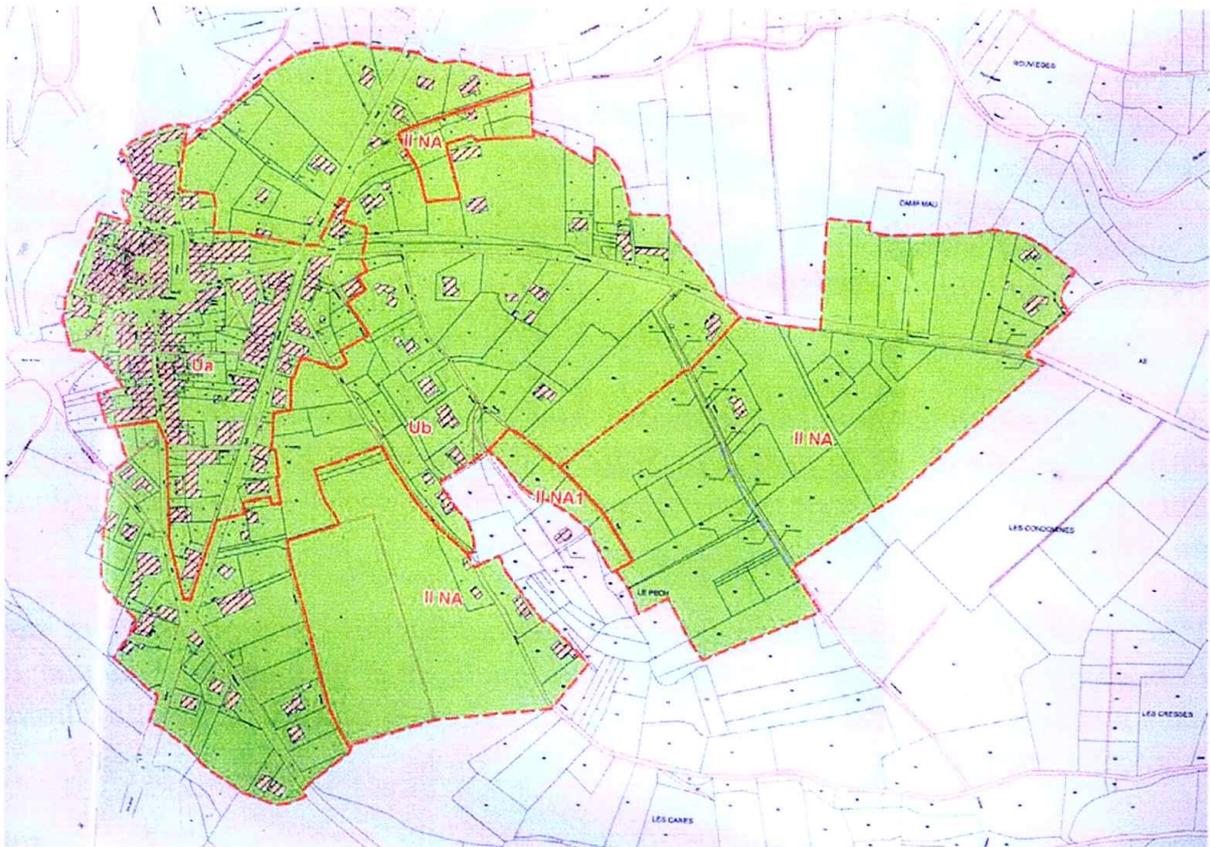
Même si cet article est long, je vous demande de le lire jusqu'au bout ; il vous permettra d'y voir plus clair.

L'enquête publique est close et il est intéressant de revenir sur son contenu et sur ce qu'elle a engendré.

Un bref rappel d'abord. Une enquête publique est l'outil qui permet à la population de venir prendre connaissance d'un projet qui lui est soumis et de faire des observations. L'enquête est animée par un commissaire enquêteur, nommé par le Tribunal Administratif, qui vient collecter ces données, aider la population à prendre connaissance du dossier, et, à la fin, va donner des réponses aux particuliers et un avis sur le projet. Contrairement à ce qui a été dit et écrit, le commissaire enquêteur est choisi pour son impartialité. Il n'est pas là pour valider aveuglément un projet ou pour faire plaisir à qui que ce soit (élu, Etat, constructeur de station d'épuration... toutes choses écrites ou entendues).

I/ Plusieurs points importants sont à relever :

I/ C'était une enquête publique portant sur le zonage d'assainissement. C'est-à-dire que le sujet de l'enquête pouvait se résumer à cette seule carte reprenant les zones urbanisables actuelles:



et à cette seule question :

Les terrains qui figurent dans les zones urbanisables du POS actuel seront raccordés à la station d'épuration, qu'en pensez-vous ?

Tous les autres documents y ont été joints afin de **mieux informer** la population de l'état d'avancement du projet ; **ils n'étaient en rien sujets à enquête publique.**

Les terrains qui ont été étudiés pour connaître leur capacité à recevoir un assainissement non collectif ne préfigurent en rien ce qui sera fait, plus tard, lorsque de nouvelles zones seront ouvertes à l'urbanisme. Ces terrains peuvent ne pas y figurer, d'autres peuvent y figurer. Ce seront les élus qui auront à déterminer, à ce moment-là, les nouvelles zones, après une nouvelle enquête publique. Ces éléments sont importants à rappeler et d'aucuns se sont chargés d'entretenir la confusion dans les esprits.

2/ **L'actuelle station d'épuration ne peut pas être agrandie** pour collecter les eaux usées de Bélarga. **Pas plus qu'une nouvelle station ne peut être construite en zone inondable.** Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI) est très clair à ce sujet, comme je l'avais rappelé dans le bulletin de décembre 2005. Il fallait donc trouver un autre site, hors zone inondable pour construire une nouvelle station.

3/ **Le coût du projet** : contrairement à ce qui a été dit, ce projet est **le moins coûteux** qui puisse être envisagé pour notre commune. Le Schéma directeur d'assainissement joint au dossier d'enquête publique qui était à la disposition de tous fait état de l'étude qui a été réalisée. Par ailleurs, **jamais le budget d'assainissement qui est un budget spécifique n'a été alimenté par les impôts locaux** c'est-à-dire que **ni la taxe d'habitation ni les taxes foncières ne serviront à financer la future station.** Ceux qui connaissent un peu la comptabilité publique savent que le budget d'assainissement est alimenté par les taxes de raccordement (payées à la construction d'une habitation) et par la taxe d'assainissement payée pour chaque mètre cube d'eau consommée et donc traitée par la station. Certains, qui manifestement ne la connaissent pas, ont raconté n'importe quoi.

4/ **La réglementation** : en plus du PPRI, la réglementation en matière d'assainissement a évolué et devient de plus en plus contraignante : les surfaces d'épuration par habitant ont été augmentées, les autorisations sont plus difficiles à obtenir. Par exemple, **il est aujourd'hui indispensable d'avoir l'accord de la commune de Campagnan** pour y installer une station d'épuration, contrairement à l'époque de la création de l'ancienne station de Bélarga, sise sur Campagnan, où **aucune présentation n'a été faite au conseil municipal de Campagnan.**

II/ Les remarques figurant sur le registre : on pourrait les classer en trois grandes catégories :

1/ Les remarques et questions légitimes : comme par exemple celles posées par des propriétaires qui s'inquiètent du devenir de leurs propriétés en matière d'urbanisme (même si, je le rappelle, ce n'était pas le but de l'enquête). Leurs observations peuvent permettre de faire évoluer le projet, ce qui est le cas (voir page 8), dans la mesure où les propositions sont compatibles avec les contraintes liées à un tel projet.

2/ Les remarques et questions posées alors que les réponses étaient déjà dans le dossier. Ceux qui voulaient en connaître la réponse sont venus poser la question, soit au commissaire enquêteur, soit à moi-même. Pour les autres, le commissaire enquêteur a relevé ces observations et fait référence aux pages du dossier où se trouvent les réponses.

3/ Les mensonges, diffamations, approximations et erreurs volontaires : il s'est écrit sur ce registre tout et n'importe quoi, **il a été diffusé dans la population des informations fausses.** Si j'affirme qu'elles sont fausses c'est que je peux vous en apporter les preuves. Je ne vous en donnerai que quelques exemples :

- La station actuelle n'est plus entretenue depuis 2 ans à dessein (quel dessein ?):

FAUX

Les rapports des bureaux de contrôle démontrent le contraire. Ils sont publics et je vous engage à venir les consulter, comme je les ai communiqués au commissaire enquêteur. Je joins d'ailleurs ci-dessous le dernier rapport du bureau de contrôle.



Compte rendu de visite - N° : 2006-2

Nom de la station	: BELARGA							
Maître d'Ouvrage	: BELARGA							
Code maître d'ouvrage	: 34029							
Exploitant	: REGIE MUNICIPALE							
Capacité	: 450	Eq. Hab	45	kg/j MES	54	kg/j DCO	23	kg/j DBO
	60	m ³ /j	6,8	kg/j NK	2,3	kg/j Ptotal		
Niveau de rejet	:	mg/l MES	mg/l DCO	mg/l DBO5		mg/l NGL	mg/l Ptotal	o
Rendements	:	%	%	%		%	%	
		E.Coli/100 ml		Strep.fécaux/100 ml				

Visite du : 03/08/2006 10:30

Personne(s) rencontrée(s) : M.GARCIA

Météo : Sec

Tenue du cahier d'exploitation : Oui

Conseils – Conclusions :

Les résultats des analyses physico-chimiques indiquaient un fonctionnement correct de la station. La concentration en germes bactériologiques est élevée, mais ne pose pas de problème puisqu'il n'y a pas de rejet dans le milieu récepteur. Cette concentration sera à surveiller quand le niveau d'eau commencera à augmenter dans la lagune d'infiltration.

Observations techniques :

Les prélèvements de sortie ont été réalisés dans la lagune d'infiltration.

Escherichia coli : 879000 germes/100mL

Enterocoques : 46690 germes/100mL

Toutes les boues du digesteur ont été extraites.

Il n'y a pas de rejet dans le milieu récepteur.

Etabli par la technicienne du SATESE : LAETITIA HERRAIZ

Le 18/09/2006

- « *Le bruit des moteurs* » :

FAUX

Les eaux usées arrivent de façon gravitaire sur le bassin, il n'y a donc aucun moteur pour les y propulser !

- *Les odeurs « pestilentielles »* :

FAUX

Le système épuratoire préconisé et qui vous sera présenté génèrera très peu d'odeur. Les odeurs ne sont pas une fatalité lorsqu'une station est bien dimensionnée et correctement entretenue, ce qui sera le cas. Le seul moment où la station peut dégager des odeurs est celui où l'on va extraire les boues du décanteur digesteur c'est-à-dire une à deux fois par an. Cette opération peut s'effectuer au moment où souffle le vent du nord.

- « *Le coût exorbitant qui va voir la honte s'abattre sur la commune* » (sic):

FAUX

Contrairement à ce qui a été écrit, des études sérieuses ont été menées pour trouver une solution satisfaisante d'un point de vue financier et dans tous les cas envisagés, la solution retenue était la moins coûteuse pour les deux communes. Ceci figure dans le dossier de l'enquête publique. Je vous fais remarquer que ce type d'affirmation, gratuite et non fondée, tient du mensonge et de la diffamation.

- *La « découverte » des contraintes liées au Plan de Prévention des Risques d'Inondation lors de l'enquête publique :*

FAUX

En juin 2002, j'ai consacré un bulletin spécial sur le PPRI et j'ai scanné toutes les cartes de zonage et les contraintes nouvelles que ce zonage génèrait. J'ai rappelé ces contraintes dans le bulletin de décembre 2005. J'ai remis ces éléments au commissaire enquêteur. Tous les habitants de Bélarga ont été informés, dès sa signature par le Préfet, du Plan de Prévention des Risques d'Inondations.

- *La station va dénaturer les paysages :*

FAUX

Depuis le début du projet, nous avons tout mis en œuvre pour qu'une bonne intégration paysagère soit prise en compte. Le site sera arboré permettant l'infiltration des eaux traitées et créant un rideau d'arbre devant les ouvrages. Certes, toute construction humaine prend une part du territoire naturel mais n'oubliez pas que, dans ce projet, nous rendons à la nature deux espaces (les sites d'implantation actuels des stations de Bélarga et de Campagnan) pour lesquels, à l'époque, l'intégration paysagère n'était pas le premier souci... De plus la station doit obligatoirement répondre à certaines obligations et en particulier être située hors zone inondable et se trouver à **proximité d'un milieu récepteur des effluents épurés c'est-à-dire près d'un cours d'eau**. La géographie et les finances des deux communes n'offrent pas d'autre choix que celui qui a été proposé.

L'enquête a eu pour premier résultat de démontrer la justesse du choix de création du SIVU et du projet soumis à l'enquête (rapport page 15). Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que les habitants de Campagnan ont déjà supporté sur leur territoire l'ancienne station de Bélarga, (et oui !

elle se trouve sur la commune de Campagnan !) en plus de la leur et qu'ils accueilleront la nouvelle. **Si le choix de station intercommunale devait être abandonné, la commune de Campagnan construirait la sienne sur le site préconisé, Bélarga devrait construire la sienne sur son territoire et également... sur les berges du Dardaillon ! On aurait donc, non pas une, mais deux stations sur les berges du Dardaillon !** Ceci mérite quelques réflexions (rapport page 15)

Le choix du site est le meilleur possible, en abandonnant la parcelle 19 du POS de Campagnan et en la remplaçant par la parcelle 24, (la 21 étant déjà abandonnée), (voir rapport du commissaire enquêteur) et ce choix n'a pas été fait au hasard. J'ajoute que le choix d'un site ne se décide pas entre élus, autour d'un verre, mais avec les bureaux d'études spécialisés, les services de l'état et que la décision finale appartient au Préfet.

Voilà pour ce qui a été écrit sur le registre de l'enquête publique. Quant à ce qui a été dit ou promis la liste est bien trop longue... Je m'arrêterai uniquement sur un point : **l'étude de l'aptitude des sols à recevoir un assainissement non collectif sur la partie basse du Pioch**, au-dessus du chemin des Cares : elle a été demandée dès les premières réunions de préparation du projet. **Cette demande a été rejetée par l'administration.** Je vous rappelle que ce secteur a été classé « zone naturelle protégée » en 1993. Alors pourquoi faire des promesses aux propriétaires de ces parcelles en sachant qu'elles ne pourront pas être tenues ? Et dans quel but ?

Tout ce que je viens d'écrire se retrouve dans le rapport du commissaire enquêteur que vous pouvez consulter. Il a d'ailleurs émis un avis favorable au projet de zonage.

Alors me direz-vous, à qui doit-on faire confiance ?

- **A ceux qui n'agissent que par haine et discréditent systématiquement tous les projets dans lesquels la commune est impliquée ? (Peut-être que la proximité d'échéances électorales met certains esprits en ébullition ...)**
- **Aux bureaux d'étude, aux services de l'Etat, au Préfet, au commissaire enquêteur, aux élus qui ont travaillé depuis 2 ans pour voir naître le SIVU puis le projet de zonage et de station intercommunale?**

Je vous laisse juge.

Il est facile d'obtenir des signatures en donnant de fausses informations, en faisant le siège de gens des heures durant, en brandissant des épouvantails et en faisant miroiter des promesses... Soyez assurés que jamais je ne me livrerai à ce genre de racolage, même pour rétablir la vérité.

Par contre, je suis toujours disposée à vous recevoir pour vous expliquer le projet, vous montrer les documents ; je n'ai jamais refusé un rendez-vous, même en dehors des heures d'ouverture de la mairie. De plus, une réunion sera organisée pour vous présenter la future station d'épuration et répondre à vos questions. Si elle n'a pas été faite avant c'est sur demande du commissaire enquêteur à qui la décision incombe et qui a estimé que le climat conflictuel qui l'entourait pouvait nuire à la sérénité nécessaire à l'enquête.

Je laisserai au commissaire enquêteur le soin de conclure :

« Je regrette que, en tant qu'ancien maire et futur candidat aux prochaines élections municipales, puisqu'il s'est présenté ainsi, et donc supposé mieux informé que quiconque des textes en vigueur, et mieux armé que beaucoup pour décrypter les dossiers, (l'ancien maire) ait utilisé l'enquête publique pour un combat manifestement politique » (page 11)

« Une enquête publique est faite dans l'intérêt général : elle ne peut se limiter à une polémique ni cautionner des attaques personnelles » (page 12) etc., etc....

Françoise Martin

..... *Etat civil*

Naissances :

Jeanne MARTINEZ de France Beltran et José Martinez le 25 janvier
Maxine BOTMAN de Caroline Betton et Frédéric Botman le 30 mai
Olivier SANCHIS de Marielle Bée et André Sanchis le 30 mai
Mathieu NARJOURD de Cécile Langrée et Sébastien Narjoud le 3 août
Alma CAMURAC de Laurent Camurac et Stéphanie Sembel le 1^{er} octobre
Kilian PERDRIEL de Jean-Pierre Perdriel et Marjorie Payet le 22 octobre

Mariages :

Céline Carrière et Jérôme Alingry le 25 février
Julia Pearce et Jeffrey Branch le 17 juin
Aurore Catteau et Ludovic Garcia le 29 juillet
Salvadora Alcazar et Jean-Louis Fortès le 7 octobre

Décès :

Lucie Breton le 13 janvier
Soukaina Margouuty le 3 décembre

Jocelyn Lavanne le 14 septembre
Francisco Bosch le 3 décembre

..... *Infos paroissiales*

Bientôt Noël, dans quelques jours les paroissiens de Bélarga fêteront l'anniversaire de la naissance de Jésus, fils de Dieu.

Au cours de cette période dite de l'Avant, de l'attente, il leur est demandé de veiller, de prier pour faire de cette route qui conduit à Noël, un chemin d'humanité.

Comme toute la population de Bélarga, les chrétiens ont partagé la douleur et le chagrin des parents de Soukaina. Ils leur ont témoigné leur chaleureuse affection.

Au seuil du nouvel an, nous souhaitons que 2007 soit une année sereine, heureuse et joyeuse.

Francis Cuny

..... *La page des associations*

La Chichoumaille

Nous sommes heureux de vous annoncer que la Chichoumaille est victime de son succès. En effet, cette année nous comptons 75 enfants inscrits (soit 73% des enfants scolarisés) et surtout nous avons doublé la fréquentation de la garderie et augmenté de 50 % celle de la cantine. Cela nous oblige donc à une meilleure organisation (priorité aux parents qui travaillent).

Aussi nous tenons à remercier Céline et Annie pour leur dévouement pour nos enfants.

Malheureusement, cette association ne peut perdurer, principalement pour des raisons de pérennité des emplois. Même si nous ne savons pas encore de quelle manière, les mairies de Tressan et Bélarga prendront le relais courant 2007.

Quoiqu'il en soit toute l'équipe de la Chichoumaille vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Le Président, Thierry PEREZ.

La société de chasse

Pour les mordus, cette saison n'a pas été très marquante par la profusion de gibier, pourtant nous avons fait ce qu'il fallait pour qu'il en fût autrement. Est-ce une lassitude de la part de nos Tartariens ?...

Pour ma part ce fut une ouverture correcte et agréable car le temps nous était favorable. Par contre, maintenant, nous constatons une recrudescence de maladie des lapins « VHD » qui fait beaucoup de victimes à notre grand désespoir. Il suffit pour cela qu'une société de chasse ne vaccine pas son cheptel pour que la maladie se développe à nouveau, et à partir de là, nous ne pouvons plus rien. Que ceux qui ont fait ce choix se reconnaissent, en espérant qu'ils feront le nécessaire pour arrêter ce processus qui annule les efforts des autres.

A bientôt, en espérant de meilleures nouvelles au prochain bulletin.

Meilleurs vœux à tous pour l'année nouvelle.

Le Président : Jean-Pierre MEUNIER

La Sophie bélarganaise

Notre assemblée générale a eu lieu le 27 octobre 2006. Le bilan financier a été exposé, ainsi que le bilan des activités relatées dans le bulletin précédent.

Pour la saison 2007, quatre lotos sont prévus ; deux se sont déjà déroulés avec succès, deux autres sont à venir le 7 janvier et le 4 mars 2007.

Des concours fédéraux sont également au programme, ainsi que deux repas au cours de l'été pour nos amis bélarganais.

Le réveillon du 31 décembre 2006 est organisé cette année par la Sophie bélarganaise. Il se déroulera à la salle des rencontres de Bélarga.

Après le vote pour le nouveau bureau, j'ai été reconduit dans mes fonctions de Président. En vous souhaitant toujours aussi nombreux, présents à nos activités, en mon nom ainsi qu'au nom de tous les membres du bureau, nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président, Gilbert PIBRE

L'Hameçon indépendant

Bien sûr, comme chaque année, la société de pêche souhaite à toutes et à tous de très agréables fêtes de fin d'année et une santé sans pareille pour 2007.

Elle vous propose de nombreuses activités dont voici le détail en ce qui concerne **le premier trimestre uniquement.**

- Assemblée Générale à la salle des Rencontres de Bélarga, ouverte à tous avec apéritif convivial à la fin. Cette réunion aura lieu courant janvier 2007. La date précise vous sera communiquée ultérieurement.

- Le 20 janvier, à 12 heures, même lieu : Après-midi récréative avec repas. Cette après-midi est animée par la chorale « La Candaurade » sous la magistrale direction de H. Vandamme.
- Le 21 janvier à 18 heures, même lieu, « Loto familial ».
- Le 10 mars, lâcher de truites (100 kg) dans notre fleuve à hauteur de Tressan et de Bélarga.

NB : À partir du 1^{er} janvier 2007, les permis de pêcher pour petits et grands pourront être retirés chez les dépositaires suivants :

- ▶ Bélarga : Meunier Jean-Pierre, route de la Croix Saint-Antoine
- ▶ Tressan : Galabrun Jacky
- ▶ Campagnan : Gellida Jean-Marie, avenue de Bélarga
- ▶ St Pargoire : Georges Gérard, 15 avenue A. Laurens
- ▶ St Pons de Mauchiens : « Le petit bistrot » chez Sylvie et Stéphan
- ▶ Vendémian : Venturino Joël, La Guirale (tél : 04 67 88 71 72)

La société de pêche vous renouvelle ses meilleurs vœux pour 2007 et souhaite à toutes et à tous de bonnes parties de détente sur les rives ombragées, mais parfois dangereuses, de nos fleuves et rivières.

Le Président, Philippe SALAS

Le crochet artisanal :

VOUS SOUHAITEZ APPRENDRE OU REAPPRENDRE A CROCHETER ?

A partir de janvier 2007, l'association CROCHET ARTISANAL de Bélarga propose des cours de crochet aux adultes et enfants à partir de 12 ans, tous les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30.

N'HESITEZ PAS ! VENEZ ESSAYER.

Je vous attends le mercredi 3 janvier à 18h30 à la salle des associations.

La Présidente, Michèle MORTINI, tél. 06.33.00.63.76

Photo de la classe de Bélarga dans les années 70



Photo du précédent bulletin

Voici les noms des « bambins » par rangée
en partant du haut à gauche :

Rangée 1 : Francis Cuny, André Cuny,
Robert Sylvestre, Louise Prieur, Paule Daumas,
Jeanne Sanguinède



Rangée 2 : Georgette Aragon, Simone Cuny, Jacqueline Vivarès, Joséphine Gomez, Sylvette Arnal,
Lydie Aymes, Micheline Garcia,

Rangée 3 : Huguette Gasc, Ginette Sudre, ? Guiraud, Lucette Aymes, Yvette Jonquet, Yolande
Jonquet, Yvette Lallemand, Marie-Thérèse Cazottes, ? Guiraud.

Rangée 4 : René Tessier, Louis Molinier, ? Pradel, André Sagnier, Séraphin Gal.